

Questions divers relatives aux établissements du réseau, à la scolarité et à la pédagogie

N°	Énoncé	Réponse
4.2 bis	<p>Au Lycée Georges Pompidou de Dubai, des directives nationales ont imposé un changement de calendrier scolaire qui a été validé en CE. Toutefois, ce calendrier imposerait une rentrée le 29 août et une fin d'année scolaire le 6 juillet au soir. La circulaire AEFÉ n°1274 du 9 octobre 2020 indique un plafond annuel théorique de 936h pour le premier degré. Le nouveau calendrier proposé au vote du CE pour 2021/2022 comporte 39 semaines et 982,8h. Comment l'établissement peut-il gérer, en particulier en termes budgétaires, ce travail supplémentaire qui nécessite rémunération pour les personnels concernés ?</p>	<p>La question du calendrier scolaire du lycée français international Georges-Pompidou de Dubaï revêt un caractère sensible, du fait des directives des autorités locales, qui s'imposent à la direction de l'établissement.</p> <p>Le poste diplomatique est en discussion avec les autorités afin d'obtenir l'assouplissement nécessaire au respect des normes françaises rappelées chaque année dans la circulaire AEFÉ afférente.</p> <p>L'état d'avancement de ce travail, suivi de près par l'IEN en résidence dans la zone Moyen-Orient, ne permet pas d'apporter pour l'heure une réponse plus précise à cette interrogation.</p>
4.5	<p>Dans certains établissements, les options obligatoires du baccalauréat français (OIB par exemple, mais aussi certaines options facultatives comme le théâtre ou les arts plastiques) deviennent payantes. La différenciation des frais de scolarité pour l'obtention du diplôme est-elle autorisée ? (Les élèves souhaitant changer de section n'auraient pas pu car les sections générales ne pouvaient les accueillir faute de place)</p>	<p>Les frais de scolarité peuvent être plus élevés pour les élèves inscrits en Section Internationale (SI). Cette situation résulte des dépenses supplémentaires induites pour l'établissement par la nécessité de recruter des personnels spécifiques, condition sine qua non de l'ouverture de la section. Des facteurs analogues peuvent conduire à renchérir le coût de la scolarité dans certaines filières.</p> <p>Pour favoriser l'accès des élèves à ces cursus, les établissements sont invités à mettre en place des aides en faveur des familles qui ne pourraient acquitter ces frais. L'Agence reste vigilante sur ce point lors des dossiers de demande d'ouverture de SI.</p>
4.6	<p>Au Lycée de La Marsa en Tunisie les personnels font état de leur inquiétude pour le retour en présentiel dans le cadre d'un dispositif hybride. L'agence peut-elle veiller à la mise en place d'un protocole sanitaire sécurisant pour l'ensemble des personnels ?</p>	<p>Pour faire face à la crise Covid, le conseil pédagogique de l'établissement de La Marsa a travaillé sur les protocoles à mettre en place dans le cas d'un enseignement à distance et dans celui d'un enseignement hybride afin d'être préparé à répondre aux différents contextes qui pourraient survenir.</p> <p>Le protocole enseignement à distance a été mis en œuvre sur les périodes du mois de janvier, lorsque le gouvernement tunisien a décrété la fermeture de tous les établissements scolaires du pays.</p>

Questions divers relatives aux établissements du réseau, à la scolarité et à la pédagogie

		<p>Le protocole sanitaire en vigueur dans l'établissement a été réévalué 4 fois depuis la rentrée scolaire. Il a permis à l'établissement de fonctionner dans des conditions de sureté sanitaire très satisfaisantes, comme en atteste le faible nombre d'élèves absents pour raisons de tests positifs Covid depuis la reprise de janvier. Pour le second degré, les seuls personnels absents correspondent à des cas contacts.</p> <p>Ce protocole est soumis régulièrement, sous l'autorité du poste diplomatique, à la validation des autorités sanitaires tunisiennes. Le chef d'établissement en assure la mise en place et le suivi, en rendant compte régulièrement de la situation sanitaire de l'établissement aux instances (CHS et Conseil d'établissement).</p> <p>A ce jour, l'option d'un retour en présentiel dans le cadre d'un dispositif hybride n'a pas été retenue.</p>
<p>4.7</p>	<p>Comment l'agence va-t-elle s'assurer de la diffusion effective à tous les enseignants de la note de cadrage sur le contrôle continu ? Ce cadrage est d'autant plus nécessaire que la pression des familles ressentie par les enseignants pourrait augmenter dans la perspective du contrôle continu au baccalauréat.</p>	<p>Lorsqu'elles sont à l'initiative de l'AEFE, les notes de cadrage, préconisations ou recommandations d'ordre pédagogique font systématiquement l'objet d'un envoi courriel à l'ensemble des chefs d'établissement concernés au sein du réseau d'EFE.</p> <p>Ainsi, pour l'exemple, les « Préconisations relatives à l'évaluation des élèves » émises par la DEOF début janvier 2021 ont été adressées aux chefs d'établissement par courriel du 11/01/21, avec une invitation à porter celles-ci à la connaissance des équipes pédagogiques, dans le cadre du fonctionnement habituel des instances.</p> <p>A la suite de cet envoi, ces communications sont à chaque fois explicitées par les inspecteurs référents géographiques lors des réunions périodiques (distanciées) qui se tiennent avec les chefs d'établissement de chaque zone et les EEMCP2.</p> <p>Ces derniers sont invités à se réappropriier les contenus dans le cadre des formations qu'ils sont par la suite conduits à animer. A titre d'exemple, en ZESE, de nombreuses demandes de mission établissement ont concerné en partie sur les évaluations. Les EEMCP2 ont donc pu intervenir en s'appuyant sur les documents diffusés. Dans le 1er degré, les IEN et leur CPAIEN travaillent à la contextualisation des consignes de l'AEFE en réunissant les directeurs d'école qui sont un relai pédagogique incontournable. Le rôle des directeurs reste bien de s'assurer que les informations structurantes de la DEOF soient bien réceptionnées puis appropriées par les enseignants de leurs équipes.</p> <p>Pour faciliter leur diffusion, les documents de la DEOF font en outre régulièrement l'objet de traductions dans les principales langues du réseau (anglais, arabe, espagnol).</p>

Questions divers relatives aux établissements du réseau, à la scolarité et à la pédagogie

		<p>Les communications spécifiques du MENJS, lorsqu'elles concernent les examens (ex. : lettres récentes du MENJS sur l'annulation des épreuves de spécialité du baccalauréat), sont prioritairement diffusées par les DEC académiques dont c'est la responsabilité. Elles sont naturellement doublées par la DEOF dans le cadre des échanges réguliers avec les zones (note de cadrage, visioconférences, séminaires), en demandant aux chefs de relayer l'information auprès de leurs professeurs et de déclencher des conseils pédagogiques ou d'enseignement.</p>
4.9	<p>A Séoul, l'association gestionnaire envisage d'instaurer pour les personnels en contrat local (dont la moitié sont des TNR) une évaluation annuelle avec visite et peut-être des primes au mérite. Les jours de congé maladie sont toujours limités à 5 par an. La grève y est également interdite. Comment l'Agence peut-elle participer au maintien d'un dialogue social constructif tel qu'il existe dans de nombreux établissements du réseau ?</p>	<p>L'Agence n'est pas compétente pour les personnels en contrat local et ne peut passer outre la réglementation locale. A Séoul, comme dans tout établissement du réseau, l'Agence rappelle l'importance d'un dialogue social constructif grâce au travail des instances des établissements. Un rappel sera fait à l'établissement.</p>
4.10	<p>Dans le premier degré à Madagascar, il est question d'abandonner le rythme habituel centré sur le matin et adapté au pays, pour se calquer sur des rythmes de France métropolitaine pour des raisons chronobiologiques. Pourquoi ce changement et quel doit être le processus décisionnel ?</p>	<p>Les écoles primaires françaises de Tananarive, rattachées au lycée français, fonctionnent aujourd'hui sur un rythme particulier, qui diffère de celui des autres établissements de Madagascar.</p> <p>Basé sur 3 matinées « élargies » de 4h30 (mardi, mercredi et vendredi) et seulement 2 journées « pleines » (lundi et jeudi) articulées autour de 4h15 d'enseignement le matin et 1h45 l'après-midi, le rythme actuel ne paraît pas répondre à une logique particulière, sinon de confort.</p> <p>Celui-ci fait en conséquence actuellement l'objet d'une réflexion pilotée par l'IEN et la cheffe d'établissement, dans un souci de rééquilibrage pédagogique qui réponde tout à la fois à l'intérêt de l'élève et aux attendus de l'homologation.</p> <p>Le nouveau rythme envisagé reposerait classiquement sur 9 demi-journées d'enseignement, démarrant vers 7h30 le matin, comme cela se pratique couramment dans la zone océan indien. La pause méridienne pourrait se situer entre 11h et 12h30, avec une fin de journée vers 14h30.</p> <p>Ces horaires permettraient de tenir compte des difficultés de circulation dans la ville de Tananarive, qui poussent les familles à déposer leurs enfants très tôt à l'école (avec pour conséquence actuelle de devoir les faire attendre sur place l'heure de début des cours) et à rentrer</p>

Questions divers relatives aux établissements du réseau, à la scolarité et à la pédagogie

		<p>tôt en a.m. pour éviter les embouteillages qui se forment en fin de journée. Il tirerait également profit de l'altitude de la capitale malgache (1300 mètres), dont la fraîcheur préserve les habitants des fortes chaleurs généralement préjudiciables aux enseignements de début d'après-midi dans les localités moins élevées.</p> <p>Des matinées moins longues auraient un effet bénéfique sur la fatigue des enfants, sur l'équilibre des enseignements dans la semaine, tout en permettant d'augmenter les périodes d'apprentissage avec 3 après-midi supplémentaires et toutes les possibilités d'accompagnement des élèves.</p> <p>Dans le cadre de cette réflexion, cette question a été soumise aux personnels et une consultation des familles a été lancée. Les parties prenantes sont parfaitement fondées à proposer, dans le cadre des instances, des solutions alternatives plus satisfaisantes et susceptibles de réunir le plus large consensus.</p> <p>Le processus décisionnel, en perspective de la rentrée scolaire 2021, demeure la classique chaîne de validation associant l'établissement, l'IEN et le poste, tout en associant également le secteur dans le processus d'élaboration en amont de la décision prise en CE.</p>
<p>4.11</p>	<p>Maroc : certaines formations sont annulées faute de formateur·rices disponibles en académie alors que la formation à distance devrait au contraire apporter de la souplesse. L'AEFE pourrait-elle faire un état du nombre de formations qui ne se sont pas tenues et les zones concernées du fait d'un défaut de formateur·rices ?</p>	<p>Effectivement, au Maroc, certaines formations ont dû être reportées suite à une difficulté organisationnelle avec l'académie partenaire. Ces formations seront normalement reprogrammées dans le prochain PFCP.</p> <p>Dans les autres zones, les cas d'annulation de formation du fait d'un défaut de formateur résultent le plus souvent d'un refus ou d'une impossibilité de transposition au format distanciel. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 formations annulées en ZECO dont 6 suite à l'impossibilité constatée par les formateurs de l'académie de Strasbourg de se déplacer sur zone, sans que ces derniers souhaitent basculer sur du distanciel ; - 16 formations reportées en ZENOS sur 2021-2022 pour des raisons analogues ; - 1 formation annulée en ZME car le format distanciel ne convenait pas à la formatrice CPE dans une autre zone ; - 3 formations annulées en ZEI, deux pour non-transformation possible en distanciel, une pour non-réponse de l'académie partenaire dans le premier degré ; - 2 formations annulées en AmlaNord pour non-adaptation au format distanciel ; - 8 formations reportées dans la zone AmlaSud ;

Questions divers relatives aux établissements du réseau, à la scolarité et à la pédagogie

		<p>- toutes les formations en économie-gestion de la zone OI ont été repoussées aux T2 et T3, du fait de l'indisponibilité de l'EEMCP2 compétent au T1.</p> <p>Les autres zones n'ont pas rapporté d'annulation dues à un manque de formateur. Dans la plupart des cas, la transposition au format distanciel a pu être assurée, en rappelant que le travail d'adaptation des stages initialement conçus selon des modalités présentielle a été très lourd pour les formateurs, et que par ailleurs bon nombre d'accompagnements complémentaires et non prévus par les PFCP se sont parfois avérés nécessaires et ont été réalisés par les équipes de formateurs 1er et 2nd degrés.</p>
<p>4.12</p>	<p>Les lycées Français en Allemagne (à l'exception de ceux de Sarrebruck et Fribourg) sont en ce moment confinés. A l'image de ces établissements, quel dialogue l'agence met-elle en place avec le MENJ pour l'adaptation des programmes dans certaines zones ?</p>	<p>A l'échelle du réseau d'enseignement français à l'étranger, plusieurs établissements connaissent des situations de confinement ou de fermeture administrative qui n'ont pas permis la reprise des cours en présentiel depuis les vacances de la Toussaint, voire depuis les vacances d'été. La situation allemande n'est donc pas isolée, et trouve des échos dans de nombreux pays.</p> <p>Pour tenir compte de l'ensemble et de la diversité de ces situations, le dialogue avec le MENJS est permanent, en particulier au niveau des classes à examens concernées par des épreuves ponctuelles terminales ou de contrôle continu.</p> <p>Malgré une situation française moins contrariée que dans de nombreux pays, le MENJS a acté, en novembre d'abord, en janvier ensuite, l'annulation des épreuves qui ne pouvaient matériellement pas être organisées à l'étranger (évaluations communes puis épreuves de spécialité).</p> <p>Il a par ailleurs validé le principe des aménagements de sujets lors des épreuves écrites ou orales, afin de placer chaque élève dans les conditions de réussite les plus favorables possibles, plutôt que des aménagements de programme qui auraient conduit à une granularité ingérable dans la confection des sujets des différentes zones.</p>